

INGENIERIE DE FORMATION

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA FORMATION

L'évolution récente de la législation sur la formation professionnelle apporte avec elle son lot de questionnements sur la gestion administrative et financière de la formation.

Commençons par la collecte...

D'ici fin janvier, toutes les entreprises recevront dans leurs boîtes aux lettres les bordereaux d'appels de collecte sur la formation professionnelle. Avec les fameux 13% qui s'intègrent dans nos obligations de participation, quel sera le montant exact à verser ? Un gros travail de nos partenaires sociaux est en cours au niveau national et dans chacune des branches professionnelles mais arriveront-ils tous à négocier en temps et en heure ?

Et notre 2483 ?

La déclaration fiscale 2483 risque également d'être modifiée. Après l'essai de dématérialisation (simplification ?) de l'année dernière, sera-t-elle vraiment simplifiée cette année ? Comment intégrera-t-elle les fameux 13 % ?

Quant aux relations quotidiennes avec les acteurs de la formation...

Concernant les OPCA, de nombreuses questions sont encore en suspens : Quels documents de prise en charge pour la portabilité du DIF ? Comment seront gérés les publics prioritaires ? Et la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) ? Sans parler du devenir des OPCA... et de leurs relations avec le nouveau FPSPP.

Concernant les organismes de formation et ceux effectuant des formations internes, comment seront gérés les attestations de stage et les évaluations des acquis ?

Finalement, la gestion financière de la formation reste un temps fort de la fonction formation. Encore plus, elle est la garante de l'effectivité de la réalisation et du coût d'une formation. Mais au-delà de ces éléments, l'évolution nécessaire de la formation à partir de 2009 prône une meilleure efficacité et qualité de la formation pour une sécurisation des parcours professionnels.

Prochaines sessions du parcours professionnels individualisé Gestionnaire Formation et Responsable Formation : Janvier 2010. Contactez-nous : valerie.galand@caraxo.fr

CARAXO-CONSEILS

Lille, 6 bis avenue Pierre et Marie Curie – 59260 Lezennes
Paris, 42 avenue Montaigne – 75008 Paris
Lyon, 10 place Charles Béraudier – 69428 Lyon
Bordeaux, les bureaux du lac II-Rue Robert Caumont 33049 Bordeaux

Tél : 03 20 05 17 20
Tél : 01 72 74 10 79
Tél : 04 26 68 70 64
Tel : 05 56 11 70 23

DROIT DE LA FORMATION

Le budget formation aux prises avec le droit de la formation ! Attention, le « 13 % » arrive ...

Le financement de la formation constitue une des bases des obligations des entreprises en matière de formation professionnelle. Dès lors, les règles de fiscalité permettant de démontrer, voire prouver que l'entreprise s'est bien acquittée de ses taxes et participations à la formation étaient bien encrées dans les pratiques « terrain ». Le budget s'est d'ailleurs très souvent trouvé limité – dans certains environnements – à ce seul montant.

Depuis la loi du 24 novembre 2009, il va falloir compter avec un nouveau prélèvement qui risque de fortement perturber à la fois les entreprises ... et plus encore leur budget formation !

Le législateur (en lien avec les partenaires sociaux) a souhaité instaurer une participation des entreprises à hauteur de 13 % du 1,6 % afin de permettre au tout nouveau FPSPP (le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels successeur du FUP, Fonds Unique de Péréquation) de pouvoir financer, notamment, un ensemble d'actions de formation professionnalisante à destination de publics prioritaires.

Le législateur laisse aux branches professionnelles la possibilité de moduler ce 13 % en faisant porter ce montant différemment sur le 0,5 % de la professionnalisation ou / et le 0,9 du plan de formation, et ce par accord de branche avant la fin de l'année.

Dès lors, il est à penser (craindre) que les entreprises se verront pour la plupart, ponctionner un équivalent de 13 % de leur 0,9 % ... qu'elles versent ou non ces fonds à leur OPCA. A noter, pour que les choses soient claires, que ce sont les OPCA qui auront à collecter ce « 13 % » pour ensuite le reverser au FPSPP. Les bordereaux, selon les décisions de branches, feront apparaître ou non l'appel des 13 %

Pour autant, le budget s'en trouvera-t-il grevé ?

Tout dépendra ensuite d'une part de l'entreprise elle-même et sa capacité à engager des actions de formation à destination de publics déclarés prioritaires et d'autre part de rencontrer son OPCA qui aura également la lourde tâche d'aller chercher cet argent auprès du FPSPP.

Prochaine formation CARAXO sur la réforme : 14 janvier 2010

CARAXO-CONSEILS

Lille, 6 bis avenue Pierre et Marie Curie – 59260 Lezennes
Paris, 42 avenue Montaigne – 75008 Paris
Lyon, 10 place Charles Béraudier – 69428 Lyon
Bordeaux, les bureaux du lac II-Rue Robert Caumont 33049 Bordeaux

Tél : 03 20 05 17 20
Tél : 01 72 74 10 79
Tél : 04 26 68 70 64
Tel : 05 56 11 70 23

LA COMPETENCE

Le budget formation, encore et toujours ...

Le budget formation, encore et toujours ... certains diront que l'on ne fait rien sans les moyens qui vont bien !

Et pourtant, les entreprises s'accordent toutes autour du principe de nécessité de l'acquisition des compétences. Elles ne lésinent donc pas sur les budgets formation. Le minimum obligatoire est de 1,6% de la masse salariale pour les plus grandes entreprises ?? Et bien en France, la moyenne déclarée n'est pas loin de 3% !

Dans l'air du temps, il est question de partage des budgets formation entre salarié et demandeur d'emploi, de mutualisation ... de surmutualisation au niveau du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), et donc tout doucement d'une redistribution des fonds qui annoncent une baisse de budget formation plus que probable dans les entreprises.

Et pour autant, le besoin en compétences est toujours présent.

-Est ce que les entreprises baisseront leur effort formation du fait d'une ponction d'un pourcentage pour le FPSPP ?

-Est ce qu'elles augmenteront leur part réservée au financement de la formation ?

Tout dépendra de la culture et de l'environnement global de l'entreprise ...

Une chose est sûre, la mission d'optimisation des budgets formation sera de plus en plus incontournable dans les différents métiers de la fonction formation.

Charge aux entreprises d'intégrer le plus tôt possible les nouvelles logiques de la formation, afin d'anticiper au mieux l'optimisation des budgets et SURTOUT de conserver à l'acquisition des compétences une place de choix dans la gestion des ressources humaines.

***Prochaine formation CARAXO sur l'optimisation des budgets formation : contactez nous !
(valerie.galand@caraxo.fr)***

CARAXO-CONSEILS

Lille, 6 bis avenue Pierre et Marie Curie – 59260 Lezennes
Paris, 42 avenue Montaigne – 75008 Paris
Lyon, 10 place Charles Béraudier – 69428 Lyon
Bordeaux, les bureaux du lac II-Rue Robert Caumont 33049 Bordeaux

Tél : 03 20 05 17 20
Tél : 01 72 74 10 79
Tél : 04 26 68 70 64
Tel : 05 56 11 70 23